



Destinataires :

Services : ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CAPB- CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDPP- DDSP – DDTM- DSDEN - EFS- ENEDIS – EPSA – Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

Communes : tout le département

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

Date : 07/07/2023

Heure : 7H45

N° : 1

Description de l'évènement :

Début événement le **07/07/2023 à partir de 17h00**

Fin événement prévue le **08/07/2023 à 00h00 au moins**

Qualification de l'évènement

Situation orageuse nécessitant une vigilance particulière pour un risque de phénomènes violents.

Situation actuelle

Régime de sud-ouest très instable se traduisant par une aggravation orageuse notable abordant le Golfe de Gascogne en fin d'après-midi puis circulant sur le sud aquitain.

Evolution prévue

Une dégradation orageuse marquée est attendue en fin d'après-midi de vendredi sur le sud de l'Aquitaine, à son passage on attend localement de violentes rafales de vent ainsi qu'un risque de grosse grêle.

Ces orages pourraient potentiellement conserver leur caractère violent en remontant vers le nord au cours de la soirée.

Dans la soirée, des orages concernent d'abord le sud de l'aquitaine puis progressent vers le nord en perdant de l'intensité.

Sous ces orages sont attendus: de violentes rafales de vent (jusqu'à 110 km/h), de la grosse grêle, d'importants cumuls de pluie en peu de temps (jusqu'à 20/30 mm/h) ainsi qu'une activité électrique marquée.

Un retour au calme progressif s'opère par le sud-ouest au cours de la nuit.

Conséquences possibles : Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.

Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.

Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.

Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement : Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau Je m'abrite dans un bâtiment en dur. Je me tiens informé et j'évite de me déplacer. Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés. J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques.

Pour les maires : La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

www.meteo.fr ou sur le répondeur Météo-France au **05 67 22 95 00**

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : **05.59.98.25.25**

P/Le Préfet,
Le Permanent SIDPC